

----- COMMUNE DE TOUR EN SOLOGNE 41250 -----
CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 7 SEPTEMBRE 2021 – COMPTE RENDU SOMMAIRE
(affichage et internet)

L'an deux mil vingt et un, le sept septembre à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de TOUR-EN-SOLOGNE sous la présidence de Patrice DUCHET, Maire.

Étaient présents : Denise BESCHON – Annabelle BONNEAU – Véronique de SPARRE – Arnaud GAUDIN – Christelle MAUGUIN – Éric RÉTIF – Virginie VERNERET – Dominique BAUSSIÉ – Philippe BLANCHET – Aurélie FLUZAT

Étaient absents excusés : Isabelle LAURIER – Philippe PORTIER – Philippe CORMIER – Charles-Robert LIAGRE

Était absent non excusé : néant

Procuration : Philippe PORTIER à Patrice DUCHET

Secrétaire de séance : Véronique de SPARRE

Date d'envoi des convocations : 02/09/2021

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Dans le cadre de ses délégations le Maire :

- a renoncé à son droit de préemption urbain sur les parcelles AH 411 et 412 chemin des Loges, AL 27, 324, 326, 329 et 330 route de Montgenêt, AL 644, 656 et 662 impasse des Pommiers, AM 305, 310 et 311 route de Cour-Cheverny, AL 743 à la Boulerie, AM 263 et 436 route de Cellettes
- a renouvelé la concession au cimetière n° 297 pour 30 ans, 90 €.

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 2

Une somme de 35 000 € a été enregistrée en recettes d'investissement du fait de nouvelles notifications : subvention (10 000 €) et taxe d'aménagement. En contrepartie des crédits ont été inscrits pour la même somme en dépenses pour l'acquisition de matériel informatique (15 000 €), matériel de voirie (7 000 €) et l'agencement de terrains (13 000 €). Cela porte à 282 000 € le montant des inscriptions budgétaires en section d'investissement cette année.

DECISION FISCALE

Le Conseil Municipal a décidé de maintenir l'exonération de taxe foncière de 2 ans sur les constructions nouvelles de logement. Dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation qui transfère à la commune l'ancienne part départementale de la taxe foncière, le Conseil Municipal aurait pu revenir sur cet acquis.

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE

Une aide financière de 50 € a été accordée de manière exceptionnelle à une famille de la commune ne pouvant faire face à l'échéance d'une concession au cimetière pour quinze ans.

TABLEAU DES EFFECTIFS SUPPRESSION/MODIFICATION DE POSTES

La liste des postes pourvus au sein des effectifs communaux sera remise à jour en fonction des éléments suivants à compter du 1^{er} octobre : suppression du grade d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe suite à un départ en retraite et augmentation du temps de travail d'un adjoint technique à 6/35^{ème} au lieu de 5,5/35^{ème} pour faire face à un transfert de tâches.

DROIT DE PREFERENCE POUR LA VENTE DE PARCELLES BOISEES

Le Conseil Municipal a renoncé à faire valoir son droit de préférence à l'occasion de la vente des parcelles boisées n° AO 14 au Biganout et AK 92 à la Lombardière.

DELEGATION AU MAIRE POUR L'ATTRIBUTION DE SECOURS D'URGENCE

Du fait du récent sinistre survenu en juillet et pour pouvoir intervenir avec diligence en cas de force majeure, le Conseil Municipal a choisi de voter une délégation au Maire lui donnant possibilité d'engager au nom de la commune un secours exceptionnel pouvant aller jusqu'à 2 000 €, sans autre formalité préalable.

CONSULTATION DEPARTEMENTALE SUR LE CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE

Suite à l'appel d'offres départemental organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, au vu des éléments techniques, la commune a confirmé son adhésion au « contrat d'assurance groupe ». GROUPAMA Paris-Val de Loire a été renouvelée pour une durée de 3 années. Il s'agit de couvrir les risques des agents : maladie, maternité, décès, accident et maladie professionnelle, longue maladie etc... Les taux sont en légère augmentation compte-tenu des arrêts déclarés par l'ensemble des collectivités.

PROCHAINE REUNION

La prochaine réunion est programmée pour le mardi 12 octobre prochain.

Le Maire, Patrice DUCHET

